



NOTE D'INFORMATION

n° 20.39 – Novembre 2020

67 909 élèves allophones nouvellement arrivés en 2018-2019 : neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Ministère de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports
Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Auteur : Laurence Brun, DEPP-B1
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

► Au cours de l'année scolaire 2018-2019, 67 909 jeunes ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde ont été scolarisés en école élémentaire, en collège ou en lycée. C'est 3 559 de plus qu'en 2017-2018. À ces élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés s'ajoutent 2 035 jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) et 2 587 jeunes en attente d'une affectation. Près de huit allophones nouvellement arrivés et scolarisés sur dix étaient déjà scolarisés précédemment et plus de neuf sur dix bénéficient d'un soutien linguistique, la plupart du temps dans des unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants.

► L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux enfants nouvellement arrivés en France comme aux autres. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Depuis 2014, la DEPP a mis en place une enquête annuelle permettant de quantifier le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés sur le territoire. Le champ de l'enquête regroupe tous ces élèves allophones nouvellement arrivés du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge, qu'ils soient scolarisés, pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) ou en attente d'une scolarisation. Les enfants et jeunes allophones pour lesquels aucune démarche de scolarisation n'a été faite n'entrent pas dans le champ de l'enquête.

En 2018-2019, pour 1 000 élèves des 1^{er} et 2nd degrés, 6,9 sont allophones

Au cours de l'année 2018-2019, 67 909 élèves ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde (FLS) ont été scolarisés. Ces élèves « allophones nouvellement arrivés » ont pu bénéficier d'un soutien linguistique au fur et à mesure de leur arrivée, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire, l'objectif étant qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe sans soutien linguistique.

Un élève allophone le demeure tout au long de sa scolarité, mais il est « allophone nouvellement arrivé » tant que le besoin éducatif en FLS existe. L'élève sort donc du champ de l'enquête dès qu'il devient autonome en français et que son besoin disparaît. Dans cette note d'information, l'emploi de l'expression « élève allophone » fait ainsi référence à un « élève allophone nouvellement arrivé » et scolarisé, donc hors jeunes en attente de positionnement et jeunes pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS). En 2018-2019, tout au long de l'année, 67 909 élèves allophones nouvellement arrivés ont été scolarisés, 30 854 dans des écoles élémentaires, 28 700 dans des collèges et 8 355 dans des lycées. Lorsque l'on rapporte cet effectif à la population scolaire correspondante, les élèves allophones représentent 6,9 pour mille élèves (7,2 ‰ dans l'élémentaire, 8,5 ‰ dans les collèges et 3,7 ‰ dans les lycées). S'y ajoutent 2 035 jeunes pris en charge par les MLDS. Par rapport à l'année scolaire 2017-2018, le nombre d'élèves scolarisés recensés par l'enquête a augmenté de 5,5 %, soit 3 559 élèves. Cette augmentation est largement portée par les académies de Versailles, de Créteil et d'Amiens. Entre 2017-2018 et 2018-2019 le nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés en formations de niveau lycée augmente de 22 %. Ils sont 5,9 % de plus au collège et 1,5 % de plus en élémentaire sur la même période.

Depuis l'année 2016-2017, les effectifs ont progressé de 30,0 % dans les formations de lycées, de 17,0 % dans celles de collèges et de 3,9 % pour l'élémentaire, pour une augmentation globale de près de 12 %.

Près de la moitié des élèves positionnés dès septembre

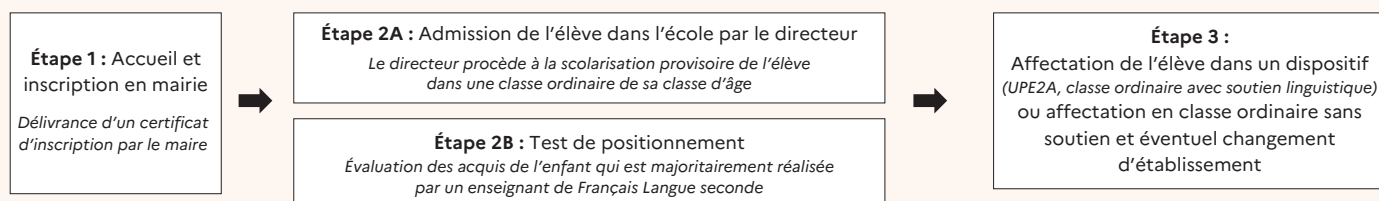
Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les besoins éducatifs des élèves allophones nouvellement arrivés sont mis en évidence par un test de positionnement initial ► **figure 1**. Il s'agit d'une évaluation permettant de déterminer leur niveau de scolarisation antérieur, leurs acquis initiaux en langue française, ainsi que leurs compétences scolaires (en mathématiques notamment). Les exercices peuvent être réalisés dans la langue d'origine de l'élève. Ce besoin est réévalué tout au long de la scolarité par l'équipe pédagogique.

Pour une partie des élèves de l'année scolaire 2018-2019, le positionnement a été réalisé avant la rentrée scolaire 2018. Il s'agit alors d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques à cheval des deux années scolaires (2017-2018 et 2018-2019). Cependant, la majorité des élèves (65 %) sont arrivés au cours de l'année 2018-2019 ; ce sont les néo-arrivants. Si les arrivées s'observent tout au long de l'année, le flux des entrées est toutefois plus important en septembre : environ la moitié (45 %) des

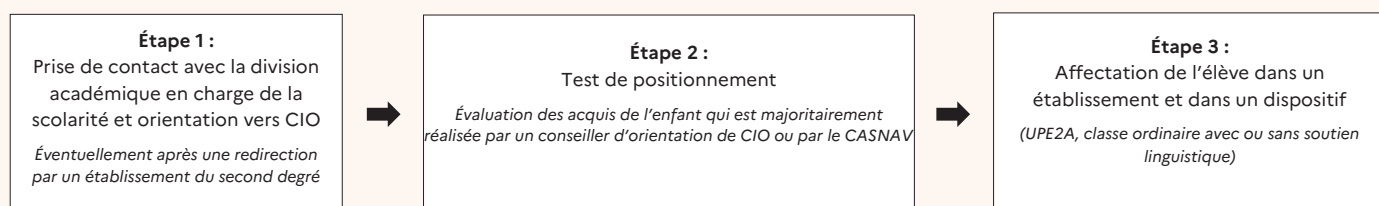
► 1 Organisation de l'accueil des élèves allophones

Scolarisation d'un élève allophone en 2018-2019 dans...

► le 1^{er} degré (CP à CM2) : 30 854 scolarisés en écoles élémentaires



► le 2nd degré (Collège et Lycée) : 28 700 scolarisés en collèges et 8 355 en lycées



+ 2 035 pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) au cours de 2018-2019

+ 2 587 jeunes en attente d'une scolarisation au 1^{er} juillet 2019

Réf. : Note d'Information, n° 20.39. © DEPP

néo-arrivants sont positionnés à cette période.

La structure à l'origine de ce positionnement initial diffère selon le degré de scolarisation. Dans les écoles élémentaires, l'évaluation est faite au niveau local par un enseignant possédant une certification complémentaire dans l'enseignement français langue seconde (72 % des cas) ou par l'équipe pédagogique (14 %). Pour le second degré, les structures à l'origine du positionnement sont le Centre d'information et d'orientation (CIO avec 28 % des cas) ou le Centre académique pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement issus de familles itinérantes et de voyageurs (CASNAV avec 31 %). Les résultats de ces tests de positionnement permettent d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées à chaque élève.

2 587 allophones en attente d'une affectation en juin 2019

En juin 2019, 2 587 allophones sont en attente d'une scolarisation et d'une prise en charge dans un dispositif spécifique, bien qu'ils aient fait l'objet d'un positionnement, le plus souvent par le CASNAV ou le CIO. 41 % d'entre eux ont réalisé leur test de positionnement avant le 1^{er} janvier.

► 2 Délais avant prise en charge des élèves allophones scolarisés en 2018-2019 selon le degré et des jeunes en MLDS (en %)

Durée avant prise en charge (délai entre positionnement et entrée dans 1 ^{er} dispositif)	École	Collège	Lycée	MLDS
Positionnement et entrée dans un dispositif à la même date	70,2	20,9	27,7	14,8
Entre 1 et 14 jours	18,7	23,9	17,5	16,3
Entre 15 et 30 jours	4,1	17,8	11,8	13,8
Entre 1 et 3 mois	3,5	24,3	21,6	29,9
Entre 3 et 6 mois	1,3	7,4	11,4	16,2
Entre 6 mois et 1 an	1,4	3,7	6,8	7,5
1 an et plus	0,8	2,0	3,3	1,4
Ensemble	100	100	100	100

Champ : élèves allophones scolarisés en 2018-2019, et « Jeunes » accueillis en MLDS, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année. Source : MENJS-DEPP, enquête EANA 2018-2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.39. © DEPP

La quasi-totalité des écoliers est scolarisée moins de deux semaines après le test de positionnement

Dans le premier degré, le test de positionnement se fait en même temps ou après l'inscription dans un établissement ► **figure 1**. Ainsi, dans le cas où l'élève est inscrit dans une école pourvue d'une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A), celui-ci peut être positionné dans un dispositif le jour même par l'enseignant FLS. Cette situation correspond à celle de 70 % des élèves allophones scolarisés en 2018-2019 dans le premier degré ► **figure 2**. Pour le second degré, à l'inverse, l'inscription

dans un établissement intervient à la suite de l'affectation prononcée suite au positionnement. Le délai de prise en charge des élèves allophones est donc plus long dans le second degré. Parmi les allophones scolarisés en 2018-2019, 45 % des collégiens et des lycéens ont attendu moins de deux semaines pour entrer dans un dispositif après leur test de positionnement. En revanche, 13 % des collégiens et 22 % des lycéens allophones ont dû attendre plus de trois mois afin d'intégrer le système scolaire après leur test de positionnement. Les jeunes allophones accueillis en MLDS ont les délais de prise en charge les plus longs :

seulement 31 % sont pris en charge deux semaines après leur test de positionnement et encore 25 % d'entre eux étaient sans solution trois mois après leur test de positionnement.

Entre 2017-2018 et 2018-2019, la part des élèves attendant le plus longtemps entre le test de positionnement et l'entrée dans un dispositif a globalement baissé. Si 2,6 % des élèves scolarisés en collège durant l'année scolaire 2017-2018 ont attendu plus d'un an, ils étaient 2,0 % en 2018-2019 ; la part des élèves allophones en lycée dans ce cas est passée de 4,4 % à 3,3 %. Ces baisses succèdent toutefois à une augmentation entre les années 2016-2017 (1,9 % en collège et 2,8 % en lycée) et 2017-2018.

En revanche, la part des élèves qui attendent plus de trois mois une scolarisation dans un dispositif a progressé sur les trois dernières années, aussi bien au collège : 10 %, 11 % puis 13 % en 2018-2019, qu'au lycée : 17 %, 20 % et 22 % en 2018-2019.

78 % des élèves étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France

Parmi les allophones nouvellement arrivés et scolarisés en 2018-2019, près de huit sur dix étaient déjà scolarisés avant leur arrivée en France. Ils étaient 77 % sur l'année 2017-2018 et 73 % en 2016-2017. Lors de cette scolarisation antérieure, l'élève a été scolarisé dans sa (ou une de ses) langue(s) maternelle(s) dans 80 % des cas. 65 % ne parlent qu'une seule langue en dehors du français, 28 % en parlent deux. Les lycéens parlent plus fréquemment deux langues ou plus en dehors du français (42 % d'entre eux, contre 36 % des collégiens et 28 % des élèves des écoles élémentaires). En effet, le nombre de langues parlées augmente avec l'âge : 27 % des élèves de moins de 10 ans parlent au moins deux langues, contre 36 % des élèves de 10 à 15 ans et 39 % des élèves de 16 ans ou plus. Parmi les élèves allophones, les garçons représentent 59 % des effectifs, contre 51 % pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires, collèges et lycées. Plus les élèves sont âgés, plus la proportion de garçons est importante : on compte respectivement 74 % de garçons parmi les élèves allophones en lycée (contre 50 % pour l'ensemble des lycéens).

Au niveau lycée, on observe une hausse continue et importante de la part des garçons : 67 % en 2016-2017, 71 % en 2017-2018 et 74 % en 2018-2019. La progression est moins importante au niveau collège : 59 % de garçons en 2016-2017 et 62 % en 2018-2019.

Ces hausses, combinées à celle du nombre d'élèves allophones nouvellement arrivés et scolarisés en lycée, conduisent à ce que la part des garçons dans l'ensemble des élèves allophones scolarisés soit passée de 57 % en 2016 à 59 % en 2018.

De 2 % à 20 % d'élèves allophones selon les départements

La proportion d'élèves allophones selon le territoire est contrastée. Mayotte, la Guyane, les départements du Vaucluse et de l'Essonne comptent plus d'élèves allophones, en proportion de leurs effectifs scolaires, que les autres départements ▶ **figure 3**. Dans ces départements, les élèves allophones représentent plus de onze élèves pour 1 000 élèves scolarisés, contre 6,9 % au niveau national. Les départements du Finistère, du Pas-de-Calais et de la Vendée comptent moins de 3 % d'élèves allophones. Mayotte accueille 20 % d'élèves allophones au sein de ses effectifs scolaires.

Neuf élèves sur dix bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique

Lors de leur entrée dans le système éducatif français, les élèves allophones sont inscrits dans une classe ordinaire correspondant à leur niveau scolaire, sans dépasser en théorie

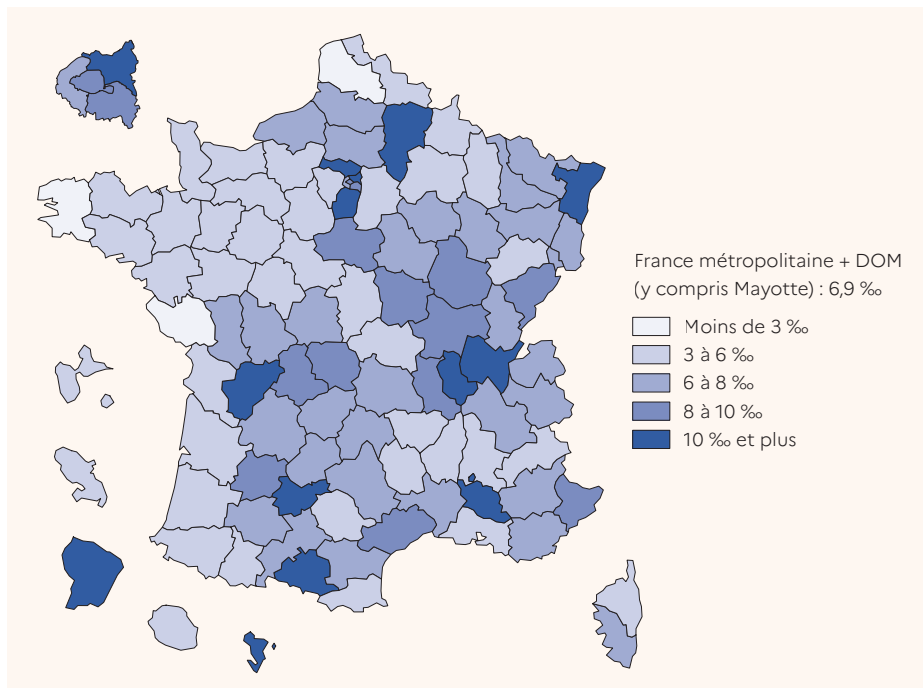
un écart d'âge de plus de deux ans. En parallèle, ils peuvent être scolarisés en partie ou entièrement dans des dispositifs d'aide (unité pédagogique pour élèves allophones arrivant [UPE2A]), ou bien bénéficier d'un soutien linguistique en classe ordinaire ; ils peuvent aussi bénéficier de modules d'accueil temporaire. Les élèves ayant été, dans leur pays d'origine, très peu, voire pas du tout scolarisés, peuvent intégrer une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants non scolarisés antérieurement (UPE2A-NSA). Pour l'année 2018-2019, 90 % des élèves allophones bénéficient d'une scolarité dans un dispositif spécifique ou d'un soutien linguistique ▶ **figure 4**. C'est au collège que la prise en charge est la plus fréquente : 95 % des collégiens intègrent un dispositif. En école élémentaire et au lycée, cette proportion est légèrement plus faible (respectivement 87 % et 89 %).

À l'inverse, 10 % des élèves allophones sont donc scolarisés en milieu ordinaire sans soutien linguistique, et ce pour l'une des raisons suivantes : manque de places, absence de dispositif dans la zone géographique de l'élève, attente d'une affectation.

Une prise en charge en UPE2A majoritairement

Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une UPE2A ou une UPE2A-NSA (67 %),

► 3 Nombre d'élèves allophones pour 1 000 élèves scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré



Lecture : en 2018-2019, pour 1 000 élèves scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré, 6,9 sont allophones.
Champ : élèves allophones scolarisés dans le 1^{er} ou 2nd degré en 2018-2019, hors MLDS, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.
Source : MENJS-DEPP, enquête EANA 2018-2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.39. © DEPP

21 % se retrouvent dans une classe ordinaire avec soutien linguistique ► **figure 4.**

Il existe cependant des disparités territoriales dans les modes de prise en charge. Six départements scolarisent très peu (moins de 20 %) d'élèves allophones dans un dispositif UPE2A (y compris UPE2A-NSA) : Mayenne, Orne, Indre, Vienne, Creuse, et Drôme. À l'inverse, dans certains départements, ils sont quasi exclusivement scolarisés en UPE2A (plus de 90 %) : Manche, Hauts-de-Seine, Ain, Seine-Saint-Denis, Paris, Aube, Haute-Marne et Tarn.

71 % des allophones sont « à l'heure » en élémentaire, 61 % sont « en retard » au collège

Plus de sept élèves allophones scolarisés dans le premier degré sur dix sont « à l'heure », c'est-à-dire que leur âge correspond à l'âge théorique pour ce niveau de formation. À l'école élémentaire, les retards de 2 ans ou plus relèvent de l'exception (autour de 3 % - ► **figure 5).**

Au collège, la proportion d'élèves allophones « à l'heure » est nettement plus faible : six collégiens sur dix sont en décalage par rapport à leur classe d'âge. Pour 73 % des collégiens allophones en décalage avec leur classe d'âge, ce décalage est d'un an. Parmi les élèves allophones scolarisés en lycée, 54 % sont inscrits dans une formation professionnelle du second degré, majoritairement en première année de CAP ou en seconde professionnelle (contre 29 % pour l'ensemble des lycéens). 15 % des lycéens allophones sont scolarisés dans une classe spécifique pour allophone sans module de rattachement à un niveau scolaire. Parmi les 31 % de lycéens allophones inscrits dans le second cycle général et technologique, 73 % sont en classe de seconde.

9 600 écoles et établissements accueillent des élèves allophones

Parmi les 9 600 écoles et établissements accueillant au moins un élève allophone, 5 900 sont des écoles élémentaires,

► 4 Répartition des élèves allophones selon le mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif (en %)

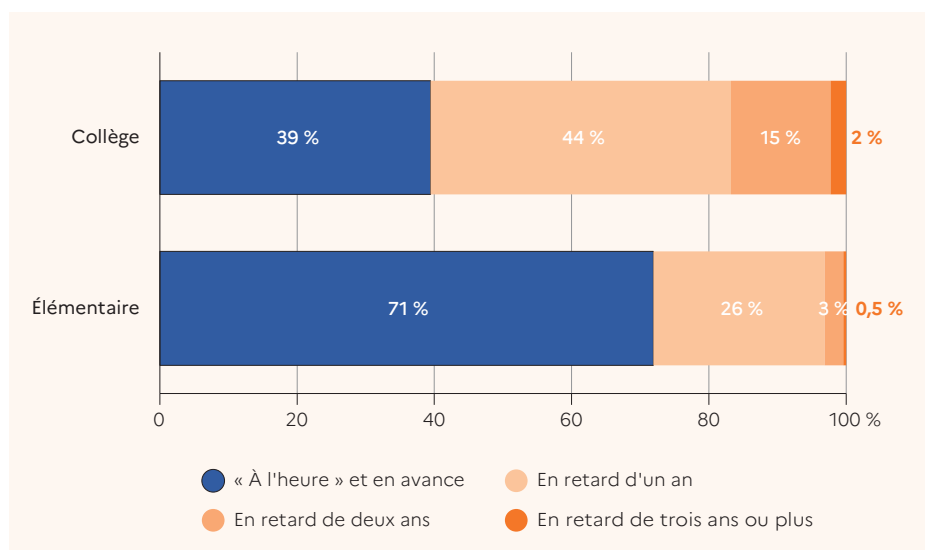
Mode de scolarisation lors de l'entrée dans le système éducatif	Ensemble	École	Collège	Lycée
Classe cursus ordinaire sans soutien linguistique	10	14	5	12
Dispositif d'accueil	90	86	95	88
dont UPE2A	61	60	66	45
Classe cursus ordinaire avec soutien linguistique	21	23	17	28
UPE2A-NSA	6	3	9	5
Autre	2	0	3	9
Ensemble	100	100	100	100

Champ : élèves allophones scolarisés en 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année, hors élèves pris en charge par un dispositif d'accueil de la mission de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS).

Source : MENJS-DEPP, enquête EANA 2018-2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.39. © DEPP

► 5 Retard des élèves allophones en élémentaire et au collège



Champ : élèves allophones scolarisés en élémentaire ou au collège lors de l'année scolaire 2018-2019, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année.

Source : MENJS-DEPP, enquête EANA 2018-2019.

Réf. : Note d'Information, n° 20.39. © DEPP

2 500 des collèges et 1 200 des lycées. En moyenne, sept allophones sont accueillis au sein des établissements accueillant des élèves allophones. Mais la moitié d'entre eux scolarisent trois élèves allophones ou moins, et environ 27 % un seul élève. Les écoles, souvent de plus petite taille, scolarisent moins d'élèves allophones (en moyenne cinq élèves par école). À l'inverse, 9 % des établissements accueillant des allophones en scolarisent vingt ou plus ; il s'agit principalement de collèges. Ainsi, 40 % des allophones sont scolarisés dans un établissement en scolarisant vingt ou plus. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la Note d'Information 20.39, ses figures et données complémentaires sur education.gouv.fr/etudes-et-statistiques